

Image not found or type unknown



Syndrome de la queue de cheval

Par **gabouille**, le **16/08/2012** à **14:46**

Bonjour, rnje viens de recevoir une proposition de l'ONIAM concernant le protocole d'indemnisation transactionnelle partielle, proposition que j'ai accepté (15672,50 euros) a été pris en compte : DFT , SOUFFRANCES ENDURÉES, PREJUDICE ESTHE PERMANENT, PREJUDICE SEXUEL.rnPar contre je n'ai reçu aucun renseignements de la suite des évènements, ni par le temps, ni si il faut fournir des documents, enfin rien du tout quoi.rnQui peut me renseigner.rnconcernant une question des membres sur l'acceptation du protocole, bien sur qu'il faut l'accepter, c'est un barème infallible.rnJe suis victime d'un aléa thérapeutique, qui m'a fait subir " le syndrome de la queue de cheval", vous connaissez, non bien sur et bien moi non plus!!!!!!!!!!!!!!